

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (6 juillet 2020)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 juillet 2020 à 20 h 00 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque qui est présente au lieu habituel des séances.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**163-07-2020**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**164-07-2020**

#### **3.1 - Séance régulière du 8 juin 2020**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 8 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2020 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**165-07-2020**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juin 2020 totalisant 231 154,93 \$ (Folio 350188) et 24 118,31 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques #12636 à #12700 inclusivement, par prélèvement bancaire #117 à #119 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis de juin 2020**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis

lors du mois de juin 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 juin 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de juin 2020.

### **6 - LÉGISLATION**

#### **6.1 - Avis de motion / Règlement 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage**

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage afin de procéder à l'ajout d'usages autorisés à la zone commerciale C-23 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

**166-07-2020**

#### **6.2 - Adoption / Règlement d'emprunt numéro 291-2020**

RÈGLEMENT NO 291-2020 décrétant une dépense de 85 758 \$ et un emprunt de 85 758 \$ pour la réfection d'un ponceau de la route Busque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu unanimement que le règlement 291-2020 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue à huis clos. Une lettre écrite par un citoyen a été traitée dans la correspondance.

### **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**167-07-2020**

#### **8.1 - Scellement de fissures - octroi du contrat**

ATTENDU que des travaux de scellement de fissures par injection sont nécessaires afin de prolonger la durée de vie du pavage réalisé dans les dernières années;

ATTENDU que des demandes de prix ont été faites pour une longueur totale d'environ 3 000 mètres linéaires située principalement dans la 35<sup>e</sup> Rue;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de scellement de fissures pour une longueur approximative de 3 000 m.lin. à Asphalte Nicolas Lachance inc. au taux de 2,20 \$ / m. lin. pour un coût de 6 600 \$, taxes en sus.

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**168-07-2020**

#### **9.1 - Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2) entre les municipalités de : Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines, Lac-Poulin, Saint-Théophile, Saint-Hilaire-de-Dorset et Notre-Dame-des-Pins et la MRC de beauce-Sartigan**

ATTENDU que l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2) entre les municipalités de : Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines, Lac-Poulin, Saint-Théophile, Saint-Hilaire-de-Dorset et Notre-Dame-des-Pins et la MRC de beauce-Sartigan a été modifiée par la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que cette entente est rétroactive au 1er janvier 2020;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les termes de la nouvelle entente pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2) entre les municipalités de : Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon, Saint-Philibert, Saint-René, Saint-Simon-les-Mines, Lac-Poulin, Saint-Théophile, Saint-Hilaire-de-Dorset et Notre-Dame-des-Pins et la MRC de beauce-Sartigan;

QUE Mme Lyne Bourque, mairesse, et Mme Dominique Lamarre, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins ladite entente.

**169-07-2020**

### **9.2 - Nomination au comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU qu'il y a un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les mandats sont d'une durée de deux ans, soit du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2020;

ATTENDU que suite à la dernière parution dans le NotreDamois de ce poste vacant, une candidature a été reçue;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Viateur Boucher au sein du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2020.

**170-07-2020**

### **9.3 - Formation du comité Municipalité ami des Aînés (MADA)**

ATTENDU la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

ATTENDU la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de Municipalité amie des aînés nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

ATTENDU la municipalité doit dans le cadre cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés;

ATTENDU la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Bruno Morin, représentant des aînés
- Albany Poulin, représentant des aînés
- Lise Rancourt, conseillère municipale
- Stéphane Auclair, conseiller municipal
- Mélanie Bourgelas
- Brigitte Laflamme

- Julie Rodrigue
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

QUE ce comité sera sous la responsabilité de Marc-Ange Doyon, l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA);

QUE le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l' ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d' action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D' assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d' action qui en découle:
  - - en étant à l' écoute des besoins et des attentes de la population;
  - - en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
  - - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D' assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l' étude de dossiers susceptibles de faire l' objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D' agir à titre de comité de suivi du plan d' action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu' un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la municipalité;
- D' identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l' importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d' intervention (politique, économique, social, culturel).

171-07-2020

#### 9.4 - Formation du comité de la Politique familiale

ATTENDU la volonté de la municipalité d' améliorer les conditions de vie des familles de son territoire;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d' action qui lui est associé;

ATTENDU la municipalité s' est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale;

ATTENDU la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

ATTENDU la municipalité doit dans le cadre cette démarche créer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions famille et aînés;

ATTENDU la municipalité doit également s' assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d' action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l' unanimité des conseillers présents de :

Que la municipalité procède à la création d' un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d' action composé des personnes suivantes :

- Bruno Morin, représentant des aînés
- Albany Poulin, représentant des aînés
- Lise Rancourt, conseillère municipale
- Stéphane Auclair, conseiller municipal

- Mélanie Bourgelas
- Brigitte Laflamme
- Julie Rodrigue
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

QUE ce comité sera sous la responsabilité de Marc-Ange Doyon, l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA);

QUE le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle :
  - - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - - en consultant des citoyens de tout âge;
  - - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

**172-07-2020**

#### **9.5 - Secrétaire-trésorière adjointe - fin de la période de probation**

ATTENDU que Mme Audrey Poulin a débuté ses fonctions comme secrétaire-trésorière adjointe au sein de la Municipalité le 6 janvier 2020, ATTENDU que la période de probation d'une durée de 6 mois a pris fin le 5 juillet 2020;

ATTENDU que Mme Poulin a très bien satisfait à toutes les exigences du poste de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU que Mme Poulin a droit à une majoration à l'échelon 3 une fois la période de probation terminée à la satisfaction de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Audrey Poulin passe à l'échelon 3 du poste de secrétaire-trésorière adjointe et ce, effectif à partir du 6 juillet 2020.

**173-07-2020**

#### **9.6 - Blanchette, Vachon - octroi du contrat 2020 et 2021**

ATTENDU la soumission du 29 juin 2020 de Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. pour la réalisation de l'audit 2020 au coût de 8 900 \$ et de 2021 au coût de 9 150 \$ des livres de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Blanchette, Vachon pour un montant total de 18 050 \$, avant les taxes pour la réalisation de l'audit de 2020 et de 2021.

174-07-2020

**9.7 - Modification de la résolution no. 051-02-2020 Engagement d'acquisition d'une propriété à la valeur nominale de 1 \$**

ATTENDU la résolution no. 051-02-2020 d'engagement d'acquisition d'une propriété (lots no. 3 628 752 et 3 629 911) à la valeur nominale de 1\$; ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution en ce qui concerne les frais relatifs à l'acte notarié;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution no. 051-02-2020 en ajoutant les éléments suivants:

Que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession des lots 3 628 752 et 3 629 911; Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours; Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

175-07-2020

**9.8 - Modification à la résolution no. 128-05-2020 Engagement d'acquisition d'une propriété à la valeur nominale de 1 \$**

ATTENDU la résolution no. 128-05-2020 d'engagement d'acquisition d'une propriété (lots no. 3 628 779 et 4 332 670) à la valeur nominale de 1\$; ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution en ce qui concerne les frais relatifs à l'acte notarié;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution no. 128-05-2020 en ajoutant les éléments suivants:

Que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins mandate le notaire Martin Houle de chez Mallette pour la préparation du contrat de cession des lots 3 628 779 et 4 332 670; Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours; Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

176-07-2020

**9.9 - Limite territoriale du rang St-Charles**

ATTENDU la résolution municipale no. 2020-04-057 de Saint-Simon-les-Mines ainsi que des documents reçus le 15 avril 2020 demandant à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins une rencontre concernant les limites territoriales du rang St-Charles;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu entre les représentants des deux municipalités le 2 juillet 2020;

ATTENDU que des documents du ministère des Transports démontrent que le rang St-Charles, anciennement sous juridiction du ministère des Transports, a été remis à la municipalité de St-Simon-les-Mines lors du transfert de la voirie rurale (Loi 145);

ATTENDU que dans la Déclaration - Loi sur les compétences municipales, document notarié en 2010, la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a inclus le lot 3 629 659, lequel lot désigne une partie du rang St-Charles devant être sous juridiction municipale de Saint-Simon-les-Mines suite au transfert du ministère des Transports;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins considère qu'il y a eu erreur lors de la Déclaration - Loi sur les compétences municipales publiée le 8 janvier 2010; QUE la Déclaration doit être corrigée afin de retirer le lot 3 629 659;

QUE le lot 3 629 659 devrait faire partie de la Déclaration de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines;  
QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines afin de leur demander d'ajouter le lot 3 629 659 à leur Déclaration - Loi sur les compétences municipales.

**177-07-2020**

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 20.

---

Lyne Bourque  
Mairesse

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse